



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

25 juin 2021

Table des matières

MOYENS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS AUX ACCORDS NON-MARCHAND..... 3

CONTACTS PRESSE..... 6

Moyens supplémentaires relatifs aux accords non-marchand

Ce jeudi 24 juin, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de dégager des moyens supplémentaires relatifs aux accords non-marchand. Cette décision sera présentée ce vendredi 25 juin aux représentants syndicaux.

Conscient du travail accompli par les travailleurs et travailleuses du secteur non-marchand durant la crise sanitaire, et conscient de l'importance sociale et économique du secteur en termes d'emploi, de production et de service rendu à la population, le Gouvernement a décidé d'octroyer des moyens supplémentaires au secteur du non-marchand afin de marquer cette reconnaissance et de répondre, notamment, aux revendications exprimées par le front commun syndical.

Nouvel accord-cadre non-marchand 2022-2025

En effet, suite au conclave budgétaire d'avril 2021, le Gouvernement avait débloqué une première enveloppe pluriannuelle de 20 millions € à l'horizon 2025 en vue de permettre la conclusion d'un nouvel accord non-marchand intersectoriel. Il avait en outre chargé les administrations concernées de procéder à l'estimation des montants nécessaires à la poursuite des objectifs des accords précédents, singulièrement s'agissant de l'atteinte des barèmes cibles, en fonction du périmètre actuel des accords.

Sur base de ce travail et de la concertation menée avec les partenaires sociaux depuis plusieurs mois, le Gouvernement, dans sa décision de ce jeudi, a revu l'enveloppe pour la porter à 35 millions d'euros. La trajectoire progressive afin d'arriver à cette enveloppe pleine à horizon 2025 sera de 5 millions en 2022, 10 millions en 2023, 20 millions en 2024 et 35 millions en 2025.

Dans le cadre de la négociation de ce nouvel accord-cadre, **l'absence d'un cadastre de l'emploi exhaustif en Fédération Wallonie-Bruxelles a été pointée par l'ensemble des parties** comme une difficulté majeure dans l'évaluation des besoins des différents secteurs. Le Gouvernement a donc chargé les administrations, directions et institutions concernées d'enfin créer un cadastre unifié constituant une **base de données unique** regroupant les informations nécessaires au pilotage des politiques de subventionnement et de développement du secteur non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles, singulièrement en matière d'emploi.

Mesures sectorielles « attractivité et tenabilité »

Pour rappel, lors de la confection du budget initial 2021, le Gouvernement avait constitué une provision de **8 millions d'euros** destinée à améliorer l'attractivité et la tenabilité des carrières dans les secteurs du non-marchand subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après négociation avec les partenaires sociaux, les pistes d'affectation de ces budgets sont les suivantes :

Secteur de l'enfance (5 millions €) :

- Une moitié de l'enveloppe, soit 2,5 millions, sera consacrée à **renforcer les équipes**, par l'augmentation du temps de travail du personnel à temps partiel ou des embauches compensatoires. Ces renforts permettront **l'octroi de jours de congés supplémentaires** aux personnels du secteur de l'enfance (deux jours pour les travailleurs âgés de plus de 45 ans, un jour pour les autres). Les acteurs de l'Enfance relevant du secteur public bénéficieront également de ces moyens et décideront de leur affectation dans les instances de concertation concernées.

- L'autre moitié de l'enveloppe sera consacrée à la **transposition d'une partie des postes d'accueillantes conventionnées en postes d'accueillantes salariées** dès 2021.

Secteur de l'aide à la Jeunesse (3 millions €) :

- **Octroi d'un jour de congé supplémentaire** à tous les travailleurs des services agréés de l'aide à la jeunesse, et un deuxième jour de congé supplémentaire pour les travailleurs de plus de 45 ans, avec embauche compensatoire ;

- **Augmentation de la norme d'encadrement des services résidentiels généraux (SRG)** de 6,5 ETP pour 15 jeunes à 6,75 ETP pour 15 jeunes afin d'offrir un service de qualité pour les jeunes pris en charge et de diminuer la charge de travail pour les travailleurs de ces services.

Ces mesures permettent de rencontrer deux grandes préoccupations reprises dans le cahier de revendications des représentants de travailleurs :

- **Réduire la pression au travail en maintenant un service de qualité ;**

- **Améliorer le statut et concilier vie familiale/vie professionnelle.**

Allocation de reconnaissance

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a réaffirmé son soutien au bénéfice du secteur non-marchand, particulièrement sous pression ces derniers mois. Ainsi, une enveloppe de **4,5 millions €** a été débloquée afin d'octroyer des **éco-chèques d'une valeur totale de 250 € par ETP aux personnels du secteur socio-sanitaire de première ligne** les plus touchés par la crise sanitaire (Aide à la jeunesse, Maison de justice, Milieux d'accueil, SASPE, SOS enfants).

Cette mesure est fiscalement déductible pour l'employeur et nette de toutes charges et impôts pour le salarié qui le reçoit.

Pierre-Yves Jeholet : « Cette décision résulte de la concertation menée depuis plusieurs mois avec les partenaires sociaux du secteur non-marchand. Malgré un contexte budgétaire difficile, il nous paraissait évident de répondre aux attentes tant des bénéficiaires que des travailleurs de ces secteurs. Ceci marque un tournant majeur pour le non-marchand, à savoir un budget historique de près de 110 millions d'euros en 4 ans dégagé par le Gouvernement qui permettra, d'une part, d'adopter des mesures d'attractivité et de tenabilité et, d'autre part, et pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'atteindre les barèmes cibles historiques

promis depuis 2000 à l'ensemble des travailleurs. En outre, j'ai tenu à ce que la Fédération réponde enfin à une promesse vieille de 15 ans d'instaurer un cadastre unifié de l'emploi non-marchand entre tous les secteurs et toutes les administrations de la Fédération. »

Frédéric Daerden : *« Conscient du caractère essentiel des travailleurs du secteur non-marchand, un effort budgétaire a été décidé afin de dégager une enveloppe de 35.000.000 EUR en année pleine à l'horizon 2025. Ces moyens additionnels permettront des revalorisations barémiques pour les travailleurs. Les femmes et les hommes qui étaient parmi les plus mobilisés durant la crise sanitaire avaient besoin d'un signal de reconnaissance et de perspectives pour l'avenir. »*

Bénédicte Linard : *« Le Gouvernement a pris la mesure des besoins exprimés par les professionnelles et professionnels du secteur de l'Enfance et y répond avec volontarisme. Les moyens dégagés dans le cadre de cet accord sur le non-marchand permettent d'exprimer notre reconnaissance et de revaloriser ces travailleuses et travailleurs, particulièrement sur le pont depuis le début de la crise dans des conditions souvent difficiles. À ce titre, les moyens dégagés permettront d'améliorer directement les conditions de travail avec des jours de congés supplémentaires et embauche compensatoire, et répondent ainsi aux enjeux exprimés par le terrain en termes d'attractivité et de tenabilité dans le secteur de l'enfance. En outre, il participe à la décision du Gouvernement de concrétiser le passage au statut de salariée pour l'ensemble des accueillantes conventionnées. C'est une manière concrète de promouvoir les droits des femmes en permettant à ces travailleuses de sortir de la précarité. En soutenant les professionnelles et professionnels du secteur de l'Enfance, le Gouvernement poursuit également sa volonté d'améliorer le bien-être des enfants et ce, dès le plus jeune âge.»*

Valérie Glatigny : *«Le compromis avec les représentants des différents secteurs concernés permettra de soutenir davantage encore des travailleurs qui, tout au long de la crise, ont continué à assumer leurs missions de première ligne. L'occasion aussi de souligner le travail qu'ils réalisent au quotidien au service de la collectivité.»*

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75